



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avis de décès	1
II. Progrès de la législation internationale du travail	3
III. Administration interne	10

I. Avis de décès

M. John Mainwaring

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 6 mai 2003, de M. John Mainwaring, ancien membre gouvernemental du Conseil d'administration.
2. Né en 1915 à Montréal, Canada, M. Mainwaring obtient une licence d'anglais et d'économie politique à l'Université McGill de Montréal avant de se voir décerner en 1940 une maîtrise en éducation par l'Université de Columbia aux États-Unis.
3. Après avoir enseigné pendant quatre ans dans des établissements d'enseignement privé, il entre au ministère du Travail (Labour Department) du Canada en qualité d'éditeur adjoint du journal officiel intitulé «Labour Gazette». En 1951, il devient chef de la Division de recherche en gestion du travail du Service d'économie et de recherche du ministère du Travail. En 1959, il est nommé Conseiller au travail à l'ambassade du Canada à Bruxelles, Belgique, avant d'accéder en 1964 au poste de chef du Service des affaires internationales du ministère du Travail qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1980 à Ottawa.
4. Son éminente contribution aux débats de la Conférence internationale du Travail se confond avec l'histoire même de l'Organisation internationale du Travail, car c'est à Philadelphie en 1944 que M. Mainwaring rejoint pour la première fois les rangs de la délégation gouvernementale du Canada en qualité de Secrétaire. Pendant trente-quatre ans, il participera avec conviction et détermination à l'ensemble ou presque des sessions de la Conférence internationale du Travail, au sein de la délégation gouvernementale du Canada qu'il dirigea de 1976 à 1979. Depuis la fin des années cinquante jusqu'en juin 1980, il assiste également à toutes les sessions du Conseil d'administration du BIT en qualité d'accompagnant d'abord puis de représentant titulaire ou suppléant du Canada dès novembre 1962. Sa connaissance approfondie de l'OIT, ainsi que son engagement sans réserve en faveur des principes d'égalité et de justice sociale qui sont au cœur de son mandat se sont exprimés en maintes occasions, que ce soit dans l'ouvrage publié en 1986 sous le titre *The International Labour Organization: A Canadian View* (L'Organisation internationale du Travail: un point de vue canadien) ou lors de la Conférence nationale tripartite organisée en 1969 au Canada, pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'OIT. A la présidence du Conseil d'administration du BIT en 1972-73, comme au sein du groupe gouvernemental, il se distingua par son inlassable énergie et son adhésion à toute action susceptible de promouvoir l'Organisation. A la fin des années soixante-dix, il fut l'un des acteurs les plus convaincus de la constitution, au sein du groupe gouvernemental, du groupe informel des pays industrialisés à économie de marché (PIEM).
5. M. Mainwaring restera dans les mémoires comme un homme de courage, de loyauté et de conviction dont l'impartialité et le dévouement exemplaire aux buts et objectifs fondamentaux de l'OIT continueront à inspirer tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et de siéger à ses côtés au sein des organes exécutifs de l'OIT.
6. *Le Conseil d'administration voudra sans aucun doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. John Mainwaring ainsi qu'au gouvernement du Canada.*

Sir William Douglas

7. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 12 août 2003, de Sir William Douglas, ancien Président du Tribunal administratif de l'OIT et ancien Président de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.
8. Né à la Barbade en septembre 1921, il obtient son premier diplôme universitaire de langue française à l'Université McGill de Montréal, Canada, avant de poursuivre des études en droit en Angleterre, à la London School of Economics. Entré au barreau de la Barbade en 1947, il sera ensuite porté dès 1955 vers de hautes responsabilités du pouvoir judiciaire en Jamaïque où il sera nommé Procureur général adjoint en 1962. En 1965, il devient président de la Cour suprême de la Barbade, charge qu'il assumera avec une magistrale compétence et autorité jusqu'en 1986. Anobli en 1969 par Sa Majesté Elisabeth II d'Angleterre, il accède en 1977 au rang de Privy Counsellor (membre du *Privy Council* chargé de conseiller la Couronne sur les affaires publiques) avant d'être promu à la haute distinction de Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (Knight Commander of the Order of St Michael and St George).
9. En 1987, il est nommé Ambassadeur de la Barbade à Washington, Etats-Unis. Il retournera ensuite en 1991 à Londres en qualité de Haut Commissaire de la Barbade. Tout au long de sa longue et brillante carrière, il servira avec conviction et générosité les causes qui lui sont chères, tant au sein de son propre pays, la Barbade, en apportant son éminente contribution à l'action d'œuvres caritatives en faveur de la protection de l'enfance et des droits des plus démunis, qu'à l'échelle régionale en sa qualité de président du Conseil du Commonwealth de l'enseignement juridique pour les Caraïbes, de président du Comité juridique interaméricain ou de juge du Tribunal administratif de la Banque interaméricaine de développement. Son engagement sans réserve pour la justice sociale s'est enfin exprimé au niveau international, au sein de multiples instances juridiques au premier rang desquelles figurent le Tribunal administratif de l'OIT et la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, où il siégea pendant vingt-sept ans.
10. Au Tribunal administratif de l'OIT qu'il présida entre 1994 et 1997 et dont il fut membre pendant quinze ans, il s'était acquis l'estime et l'affection de ses pairs par sa clairvoyance, sa sagesse et son sens aigu de l'équité. Tant au sein du Tribunal administratif de l'OIT que de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dont il fut membre pendant vingt ans (1975-1995) avant d'en assumer la présidence de 1995 à 2001, il laissera à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître ou de siéger à ses côtés le souvenir de son charme, de son humanité, de sa prodigieuse intelligence et de sa noblesse de cœur.
11. *Le Conseil d'administration voudra sans aucun doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de Sir William Douglas ainsi qu'au gouvernement de la Barbade.*

M. Saiyid Hashim Raza

12. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 30 septembre 2003, de M. Saiyid Hashim Raza, ancien membre gouvernemental du Conseil d'administration.
13. Né à Unao, en Inde, le 16 février 1910, il obtient une maîtrise en sciences politiques en 1932 à l'Université de Lucknow, en Inde, avant de poursuivre ses études à Oxford, au Royaume-Uni. Dès 1934, il entre dans la fonction publique en Inde, où il assumera des

postes de haute responsabilité, tels que celui de Commissaire adjoint de trois districts, jusqu'à la partition et la création du Pakistan en 1947.

14. M. Raza fait partie des proches de Quaid-i-Azam Mohammad Ali Jinnah, père fondateur du Pakistan et, à la suite de la partition, il deviendra le premier Gouverneur de Karachi, capitale fédérale du Pakistan, de juillet 1948 à avril 1951. Il assumera ensuite de hautes fonctions au sein de plusieurs districts, en tant que Secrétaire à l'éducation et à la santé de Sindh puis de Secrétaire principal et enfin de Gouverneur du Pakistan oriental en 1961. Dans les années qui suivront, il mettra ses remarquables compétences au service de plusieurs ministères, dont le ministère de la Réhabilitation et des Travaux, le ministère de l'Information et de la Reconstruction nationale et, enfin, le ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale à compter du 1^{er} juin 1962. C'est en qualité de Secrétaire auprès de ce ministère qu'il dirigera la délégation de son pays à toutes les sessions de la Conférence internationale du Travail entre juin 1962, année au cours de laquelle il présidera la Commission des finances de la Conférence, et juin 1965, année marquée par son élection à la présidence de la 49^e session de la Conférence. Vice-président de la cinquième Conférence régionale asiatique, tenue à Melbourne, en Australie, en novembre et décembre 1962, il représentera, entre 1962 et 1966, le gouvernement du Pakistan au Conseil d'administration du BIT, au sein duquel il présidera également la Commission du règlement et des conventions et recommandations à partir de novembre 1963. Sa carrière internationale se poursuivra bien au-delà de sa retraite de la fonction publique en 1966, puisqu'il fera partie de la délégation du Pakistan aux vingt-neuvième et trente et unième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenues respectivement en 1974 et 1976.
15. Toute sa longue et brillante carrière politique sera vouée au service de son pays et des causes qui lui sont chères, comme celle de la défense des réfugiés lors de la création du Pakistan, ce qui lui valut de se voir décerner par le Pakistan de hautes distinctions pour services méritoires à la nation. Homme de lettres, admiré pour ses talents oratoires et ses œuvres poétiques, il laissera à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître le souvenir d'un homme multiple, d'une grande culture et d'une haute moralité, dont les exceptionnelles compétences politiques rivalisaient avec ses qualités humaines.
16. *Le Conseil d'administration voudra sans aucun doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Saiyid Hashim Raza ainsi qu'au gouvernement du Pakistan.*

II. Progrès de la législation internationale du travail

Ratifications de conventions

17. Depuis la préparation du document présenté à la 286^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a enregistré les 74 ratifications suivantes de conventions internationales du travail, qui portent à 7 163 le nombre des ratifications au 16 septembre 2003:

Afrique du Sud

Ratifications enregistrées le 18 février 2003:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Albanie

Ratifications enregistrées le 3 mars 2003:

Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994

Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995

Antigua-et-Barbuda

Ratification enregistrée le 2 mai 2003:

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Belgique

Ratification enregistrée le 2 juin 2003:

Convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970

Ratifications enregistrées le 10 juin 2003:

Convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996

Protocole de 1996 relatif à la convention sur la marine marchande (normes minima), 1976

Bolivie

Ratification enregistrée le 6 juin 2003:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Bulgarie

Ratifications enregistrées le 24 février 2003:

Convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976

Convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996

Ratification enregistrée le 12 juin 2003:

Convention (n° 179) sur le recrutement et le placement des gens de mer, 1996

Ratification enregistrée le 30 juillet 2003:

Convention (n° 166) sur le rapatriement des marins (révisée), 1987

République de Corée

Ratifications enregistrées le 11 avril 2003:

Convention (n° 53) sur les brevets de capacité des officiers, 1936

Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990

Côte d'Ivoire

Ratifications enregistrées le 7 février 2003:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Danemark

Ratifications enregistrées le 10 juillet 2003:

Convention (n° 133) sur le logement des équipages (dispositions complémentaires), 1970

Convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996

Protocole de 1996 relatif à la convention sur la marine marchande (normes minima), 1976

Egypte

Ratification enregistrée le 20 juin 2003:

Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969

Estonie

Ratification enregistrée le 12 mars 2003:

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

Ethiopie

Ratifications enregistrées le 2 septembre 2003:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Ex-République yougoslave de Macédoine

Ratification enregistrée le 15 juillet 2003:

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

Finlande

Ratification enregistrée le 21 février 2003:

Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001

Grenade

Ratifications enregistrées le 14 mai 2003:

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Guinée

Ratifications enregistrées le 6 juin 2003:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Italie

Ratification enregistrée le 12 février 2003:

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

Jordanie

Ratification enregistrée le 13 mai 2003:

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Ratification enregistrée le 10 juillet 2003:

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Ratification enregistrée le 5 août 2003:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Kazakhstan

Ratification enregistrée le 26 février 2003:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Liban

Ratification enregistrée le 10 juin 2003:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Libéria

Ratifications enregistrées le 25 mars 2003:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Ratifications enregistrées le 2 juin 2003:

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Luxembourg

Ratification enregistrée le 6 mars 2003:

Convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991

Maurice

Ratification enregistrée le 18 mars 2003:

Convention (n° 137) sur le travail dans les ports, 1973

République de Moldova

Ratifications enregistrées le 4 avril 2003:

Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921

Convention (n° 99) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951

Convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963

Convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Mongolie

Ratification enregistrée le 16 décembre 2002:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Mozambique

Ratifications enregistrées le 16 juin 2003:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Nouvelle-Zélande

Ratification enregistrée le 9 juin 2003:

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Ouganda

Ratification enregistrée le 25 mars 2003:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Pays-Bas

Ratifications enregistrées le 16 juin 2003:

Convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996

Protocole de 1996 relatif à la convention sur la marine marchande (normes minima), 1976

Royaume-Uni

Ratification enregistrée le 2 juillet 2003:

Convention (n° 178) sur l'inspection du travail (gens de mer), 1996

Fédération de Russie

Ratification enregistrée le 25 mars 2003:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Serbie-et-Monténégro

Ratifications enregistrées le 10 juillet 2003:

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Slovénie

Ratifications enregistrées le 30 janvier 2003:

Convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958

Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977

Soudan

Ratifications enregistrées le 7 mars 2003:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

République arabe syrienne

Ratification enregistrée le 22 mai 2003:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Trinité-et-Tobago

Ratification enregistrée le 23 avril 2003:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Ukraine

Ratification enregistrée le 7 mars 2003:

Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974

Ratification enregistrée le 15 mai 2003:

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Ratification enregistrée le 3 septembre 2003:

Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971

Viet Nam

Ratification enregistrée le 24 juin 2003:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Zimbabwe

Ratifications enregistrées le 9 avril 2003:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985

Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986

Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993

Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995

Déclarations concernant l'application de conventions aux territoires non métropolitains (article 35 de la Constitution)

- 18.** Le Directeur général a enregistré la déclaration suivante concernant l'application des conventions internationales du travail à des territoires non métropolitains:

Danemark

Déclaration enregistrée le 10 juillet 2003:

Convention (n° 133) sur le logement des équipages (dispositions complémentaires), 1970

Non applicable: îles Féroé, Groenland

Convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996

Non applicable: îles Féroé, Groenland

Protocole de 1996 relatif à la convention sur la marine marchande (normes minima), 1976

Non applicable: îles Féroé, Groenland

Notifications

- 19.** Le Directeur général a enregistré, le 7 mars 2003, les notifications suivantes concernant l'application, par la Chine, de conventions internationales du travail *sans modification* à la Région administrative spéciale de Macao:

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

Déclaration concernant l'application d'une convention ratifiée

20. Le Directeur général a enregistré, le 23 mai 2003, une déclaration communiquée par le gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 2, paragraphe 6, de la convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, selon laquelle les prestations prévues dans la loi du 24 avril 1997 sur l'assistance invalidité pour les jeunes personnes handicapées et dans la loi du 6 novembre 1986 sur les prestations supplémentaires sont du type de celles visées par l'article 2, paragraphe 6 a), de la convention.

Ratification/acceptation de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1997

21. Depuis la préparation du document présenté à la 286^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu les ratifications suivantes:

Cuba	Ratification	17 février 2003
Zimbabwe	Ratification	9 avril 2003

Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève maintenant à 76, y compris six ratifications/acceptations par des Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable.

III. Administration interne

22. L'article 4.2 d) du Statut du personnel dispose ce qui suit:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

23. Les nominations et promotions ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

M. R. Amjad (Pakistan)

Nommé directeur de la planification des politiques du Secteur de l'emploi (ED/EMP) à compter du 1^{er} mars 2003. Sa promotion au grade D.1 a été communiquée au Conseil d'administration en novembre 1997.

M^{me} C. Doumbia-Henry (Dominique)

Nommée directrice du Département des activités sectorielles (SECTOR) et promue au grade D.2 à compter du 1^{er} septembre 2003. Sa promotion au grade D.1 a été communiquée au Conseil d'administration en novembre 1999.

M^{me} G. González Marroquín (Costa Rica)

Nommée directrice du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Amérique centrale, à San José, Costa Rica, et promue au grade D.1 à compter du 1^{er} octobre 2003.

Née en 1957, M^{me} González Marroquín est diplômée de l'Université du Costa Rica, où elle a obtenu une licence d'économie agricole en 1980 et une licence de droit (barreau et notariat) en 1987.

M^{me} González Marroquín a commencé sa carrière au BIT en 1994 dans l'Equipe consultative multidisciplinaire de San José, en qualité de spécialiste principale des activités des employeurs, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

Avant d'entrer au BIT, M^{me} González Marroquín a assumé les fonctions de directrice exécutive de la Chambre nationale d'agriculture et d'industrie agricole du Costa Rica, de directrice exécutive de la Chambre nationale des producteurs de lait du Costa Rica, et de professeur de comptabilité à l'Université du Costa Rica.

Elle a récemment publié deux ouvrages intitulés, respectivement, *Guía para la Gerencia de Organizaciones Empresariales* (Guide de gestion des organisations d'employeurs) et *Guía para el análisis del entorno en las organizaciones de empleadores* (Guide pour l'analyse de l'environnement dans les organisations d'employeurs). Elle est également l'auteur de plusieurs articles techniques parus dans des revues spécialisées.

M. M.A. Ould Sidi Mohamed (Mauritanie)

Nommé directeur du Bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel, à Dakar, et promu au grade D.1 à compter du 1^{er} octobre 2003.

Né en 1956, M. Ould Sidi Mohamed est diplômé de l'Institut supérieur de gestion du Groupe ESSEC, Paris, France, et de l'Ecole nationale supérieure d'organisation économique et sociale (ENOES), Paris, France.

M. Ould Sidi Mohamed est entré au BIT en 1997 en qualité de spécialiste principal chargé des relations avec les employeurs au sein de l'Equipe multidisciplinaire de Dakar, Sénégal. En 1999, il a été transféré au poste de fonctionnaire principal chargé des relations avec les organisations africaines d'employeurs du Bureau des activités pour les employeurs, à Genève.

Avant d'entrer au BIT, M. Ould Sidi Mohamed a assumé les fonctions de secrétaire général de la Confédération générale des employeurs de Mauritanie pendant treize ans. Il a également été chef de la Division centrale du personnel de la Société nationale industrielle et minière de Mauritanie (SNIM), ainsi que directeur national du projet PNUD/ONUDI intitulé «Développement du secteur privé». De 1986 à 1997, M. Ould Sidi Mohamed a été membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et, en 1994, il a été nommé Vice-président du groupe des employeurs à la 81^e session de la Conférence internationale du Travail.

M. M. Paraiso (Bénin)

Nommé directeur du Département de la coopération au développement (CODEV) et promu au grade D.2 à compter du 1^{er} septembre 2003. Sa promotion au grade D.1 a été communiquée au Conseil d'administration en mars 2001.

M. G. Raimondi (Italie)

Nommé Conseiller juridique adjoint au grade D.1 au sein du Bureau des services juridiques (JUR) à compter du 10 mai 2003.

Né en 1953, M. Raimondi est titulaire d'un doctorat en jurisprudence de l'Université de Naples.

